

❖ Rythme et fonctionnement des classes virtuelles

Les classes virtuelles impliquent une **charge cognitive importante** pour les élèves et leur professeur : 2h par classe par semaine par discipline peuvent sembler déjà opérationnelles **en complément du travail en autonomie**. Pour que dernier soit optimal, il convient de veiller à organiser sa connexion, à mettre en place les bons usages (rendez-vous 10 mn avant pour vérifier la connexion), à limiter le temps de la classe virtuelle, à penser à en varier les rythmes et à faire des pauses (échanges, consultation de documents).

❖ Des outils numériques pour pallier la communication asynchrone et/ou apporter des connaissances

➡ <https://www.ac-amiens.fr/1257-comment-realiser-une-capsule-video.html>

Construire des tâches complexes et entretenir la réflexivité des élèves

❖ Organiser le travail de la classe par plan de travail

Il s'agit d'élaborer un document de travail (sous forme de projet ou de séquence) en **autonomie**, que les élèves vont aborder de façon **individuelle et collective** à la fois. **Individuelle**, car le plan de travail conduit l'élève à identifier les **ressources** dont il a besoin pour réussir son travail. **Collective**, car l'élève **s'appuie** sur ses camarades pour atteindre ses objectifs et/ou **devient lui-même un appui** pour les autres. Le professeur **guide l'élève dans sa démarche et lui permet de conscientiser les acquisitions**. La définition de **paliers d'acquisition** permet de sérier et de rythmer des étapes de travail pour parvenir à une tâche de plus en plus complexe. La démarche d'évaluation est plus fine : essentiellement formative, elle associe auto-évaluation et co-évaluation, afin de permettre à l'élève de mieux cerner ses difficultés et ses atouts, et d'apporter des réponses différenciées.

➡ Exemple de plan de travail : Projet sur 15 jours « **Par la fenêtre (6°/5°)** ».

❖ Mettre en place un journal des apprentissages et un bilan de savoir hebdomadaire

Le **journal des apprentissages** peut être renseigné quotidiennement par l'élève à l'issue d'une leçon, d'une activité d'une recherche ; il peut surtout **constituer un instrument précieux du suivi du travail des élèves** pendant la période de confinement, mais aussi au moment du retour en classe (tuilage des deux phases).

On peut opportunément demander aux élèves d'établir dans le journal des apprentissages, et au sein de chaque discipline, un **bilan de savoir hebdomadaire** : l'élève n'écrit pas seulement ce qu'il a fait (activité) **mais surtout ce qu'il a appris, ce qu'il a compris et retenu** ; à l'issue de ce bilan, il peut poser sur l'ENT 3 questions à l'enseignant sur ce qui pour lui reste confus, ce qu'il n'a pas saisi ou ce qu'il veut approfondir. **Un des rendez-vous hebdomadaires en classe virtuelle avec l'enseignant a pour but de répondre aux questions posées et d'assurer une rétroaction**. Pour s'aider à établir le bilan de savoir hebdomadaire, l'élève peut se poser la question suivante : pourquoi a-t-on fait ce plan de travail / ce projet ? Etablir le bilan de savoir hebdomadaire, et de manière plus générale tenir le journal des apprentissages, permet **faire évoluer de l'affectif au cognitif** (les élèves disent de plus en plus dans le journal à mesure du temps : j'apprends, je comprends, je retiens...).

Le journal des apprentissages

■ **Qu'as-tu appris que tu ne savais pas déjà ?** [extrait d'un article des Cahiers pédagogiques, n°544, mars-avril 2018]

Témoignage d'une enseignante de lettres modernes, Loos-en-Gohelle (62)

« Je vous distribue vos journaux des apprentissages. Vous allez écrire maintenant dans la partie « Outils de la langue » et réfléchir aux questions suivantes : qu'est-ce que vous voulez retenir des propositions subordonnées de temps sur lesquelles nous venons de travailler ? En quoi sont-elles importantes dans la compréhension du récit ? Qu'est-ce qui reste difficile pour vous ? Je vous laisse cinq minutes pour y réfléchir »

Extraits des journaux d'apprentissage des élèves :

« Les propositions subordonnées temporelles, ça permet de dire si l'action se passe avant (antériorité), pendant (simultanéité) ou après (postériorité) ; la différence entre une proposition subordonnée et un indice temporel, c'est qu'on utilise « avant que », « en même temps que » et « après que » alors que l'indice temporel, c'est juste un jour, une matinée d'hiver »

« J'ai compris que ça permet de comprendre l'ordre des événements. On les reconnaît grâce à « dès que », « avant que ». J'ai presque tout compris ».

« J'ai compris que c'est pour indiquer quand ça se passe. Mais j'ai un peu de mal à les reconnaître et à dire si c'est antériorité ou postériorité (je les confonds) ».

« C'est dur de les retrouver dans le texte, mais avec les conjonctions de subordination, c'est plus simple ».